



## **PROCES VERBAL DU BUREAU DE L'AREOS REUNION DU 20 janvier 2014**

**Etaient présent(e)s :** **S. DEFRENE, V. FERRAT , A. PETIT, A LABOULAIS, S. RENAUD, F. DUBOSC, A. GROUT, S. BLONDEL**

**Excusé(e)s :** **A. DAVOULT, M. SALE, C. LOJOU , B. SIMENEL**

### **1. BILAN DE L'ANNEE 2013**

En 2013, il a été servi 57 499 repas.

Un nouveau contrat a été signé en juin, le groupe Elior a repris Ansamble. Les tarifs ont été revus à la hausse lors de cette signature pour compenser les indemnités de licenciement liées au personnel Ansamble lors de la cession du contrat au 01 juillet 2015. Date à laquelle certains des organismes quitteront les locaux. Le contrat peut être renouvelé pendant 1 an, pour les organismes restant.

La qualité des repas s'est dégradée, mais ceci n'incombe pas au travail l'équipe en cuisine. Ansamble privilégiait les produits locaux, ce qui n'est plus le cas avec le groupe Elior.

Un nouveau client, ERDF, a fait son entrée, en septembre, ce qui permet de garder le cap des 60 000 repas par an.

Le restaurant c'est parfois trouvé en difficulté, suite a une affluence inattendue (formation, réunion...) non liée à la clientèle extérieure. Il serait souhaitable que les responsables de réunion ou formation préviennent le restaurant avant 10 heures au minimum au numéro 02.32.74. 83. 17.

Le repas de Noël a très bien fonctionné, 340 repas ont été servis.

L'areos a reversé 170 euros au restaurant du cœur de la circonscription havraise.

Un grand merci à la clientèle du restaurant.

### **2. OBJECTIFS POUR 2014**

Pour fidéliser la clientèle, l'areos va de nouveau organiser des repas à thème, en partenariat avec le restaurant. (1 animation par mois).

Le renouvellement du bureau devra se faire en mai 2014, afin d'être effectif au 01 juin. Des élections CE seront organisées à la CAF et à L'URSSAF dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre.

### **3. RENCONTRE AVEC ANSAMBLE**

Suite à la rencontre qui a eu lieu le 21 novembre, les sujets sur la qualité des denrées, l'hygiène, les relations avec Ansamble, la cafétéria ont été abordé.

Nous avons testé la mise en place de la cafétéria dans le petit salon, pendant les vacances de noël. Nous n'avons eu aucun retour de la part de la clientèle. Cependant Ansamble n'a pas tenu ses engagements sur l'aménagement de la salle.

Concernant la qualité des denrées aucune réponse de la part du service achat d'Elior n'a été faite. En cas de non livraison d'un produit prévu au menu, il vaut mieux supprimer le plat et proposer un plat de la carte brasserie au prix le plus bas.

Nous ne recevons toujours pas les rapports d'hygiène fait par un service vétérinaire extérieur.

La propreté des plateaux et couverts a de nouveau été abordée. Ansamble répond qu'il s'agit d'un problème de lave vaisselle, celui-ci a une capacité insuffisante par rapport au nombre de couverts.

La communication des animations est insuffisante, Ansamble s'engage à publier des affiches et à les diffuser une dizaine de jours avant la manifestation.

Ansamble doit relancer le petit salon en proposant des plats uniques, avec une inscription au préalable et avec un minimum de 10 participants.

### **4. RENCONTRE AVEC LA CELLULE MARCHE DE LA CPAM**

Le compte rendu de cette rencontre est annexé en pièce jointe.

### **5. RAPPEL**

Il est interdit de manger à la « gamelle » au restaurant d'entreprise.

A compter du 01 mars, suppression de l'autorisation de découvert pour les clients. Nous constatons de nombreux débordements..

La prochaine réunion sera courant avril.

Fin de la séance à 12h00.

Le Vice - Président de l'AREOS

Antoine PETIT

Participants :

Nom	Fonction	Présents	Excusés	Absents
Defresne Sylviane		X		
Djaé Fatouma		X		
Petit Antoine		X		

Diffusion :

Defresne Sylviane  
 Djaé Fatouma  
 Petit Antoine  
 Vilt-Rapine Noémie

**COMPTE RENDU :**

**Contexte :**

Le présent marché de restauration a été réalisé par l'AREOS.

Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2013 jusqu'au 31 décembre 2015.

La société qui gère actuellement la prestation de restauration est Ansamble. Celle-ci a été rachetée par Elior en 2012. Différentes questions ont été posées à Mme Defresne et M. Petit :

**1. Qui a rédigé le contrat actuel ?**

Mme Coulebetouba de l'UIOSS et la trésorière de l'AREOS : Sylviane Defresne

Ce contrat peut être dénoncé s'il y a des raisons valables

**2. Problèmes rencontrés avec Ansamble**

- il existe un renouvellement trop important des gérants, il est difficile d'instaurer un lien commercial durable
- Ansamble est contraint de suivre depuis son rachat par Elior les procédures imposées par ce groupe. (qui peut dans certains cas soulever des problèmes tels que l'utilisation de produits congelés)

**3. Qui est donneur d'ordre ?**

Le pouvoir adjudicateur est l'AREOS

**4. A qui est ouvert le restaurant collectif ?**

- Les agents de la CPAM (26 000 repas /an en 2013 et 26800 repas /an en 2012)
- la CAF
- l'URSSAF
- et des extérieures 8000 repas/an

**5. Restauration et chèques déjeuners**

- Le processus d'utilisation des chèques déjeuners est complexe, c'est pourquoi l'AREOS a écarté ce moyen de paiement au sein du restaurant d'entreprise.
- La distribution de chèque déjeuner engendre la baisse du nombre de repas pris

**6. Quelles sont les possibilités d'accès au restaurant pour les agents de la CPAM ?**

Le restaurant peut être ouvert aux agents de la CPAM jusqu'en 2017(date de déménagement de l'URSSAF)  
 Aujourd'hui, 237 repas sont servis par jour soit 60 000 repas par an.

Si l'AREOS n'atteint pas les 60 000 repas, elle est redevable d'indemnités.

Gestionnaire

**7. Qui est l'interlocuteur ?**

Antoine Petit est en charge des différents échanges avec Ansamble.

**8. Qui s'occupe de gérer la composition des repas ?**

Une commission de repas (composée des membres de l'AREOS) se tient tous les mois durant laquelle les repas des 6 prochaines semaines sont étudiés.

L'AREOS modifie, si besoin est, la composition des repas et propose ponctuellement des animations.

**9. La question du BIO**

Le Bio est très cher, donc il est généralement écarté par les agents

**10. Comment sont contrôlés les repas ?**

a) Tous les jours, un contrôleur des services vétérinaires vérifie la qualité des matières premières, le respect des règles d'hygiène lors de la préparation des repas, l'aménagement et l'entretien des locaux et du matériel tant dans la cuisine que dans les lieux de stockage.

Suite aux prélèvements réalisés, les contrôleurs émettent un compte rendu de contrôle afin de pallier aux éventuels manquements.

b) un cahier est mis à disposition des agents dans la salle des repas, afin que chacun puisse le cas échéant, stipuler dans celui-ci les différents points à améliorer

**11. Comment sont composés les prix des aliments ?**

Les prix ont été déterminés dans le contrat.

Dans l'élaboration des prix, le grammage des aliments a été pris en compte

**12. L'AREOS suit-elle les recommandations des différents guides nutritionnels ?**

Ansamble est tenu de prendre en compte dans l'élaboration de ses repas toutes les recommandations nutritionnelles existantes.

Le prestataire a également à sa disposition une diététicienne pour réaliser des repas équilibrés

**13. La machine d'encaissement**

Elle appartient à l'AREOS

**14. Qui est responsable de l'encaissement ?**

L'AREOS est responsable de l'encaissement.

Chaque agent paye grâce à sa carte. Ce qui permet de déterminer le nombre de repas.

Ansamble envoie à l'AREOS une facture mensuelle

**15. La carte d'encaissement**

Elle appartient à l'AREOS et devra être restituée lors du dernier repas consommé.

Les agents seront remboursés si le solde de leur carte est positif ; et à contrario ils devront rembourser l'AREOS si leur solde est négatif.

**16. Décomposition du coût du repas**

- 3.77 euros pour Ansamble
- 0.10 euros pour AREOS (renouvellement de la vaisselle)
- 1.01 euros pour l'UIOSS (pour les fluides)
  - soit 4.88 euros le coût du repas

**17. La question de la vaisselle et petits matériels électriques**

L'AREOS a fait le choix de gérer la question de la vaisselle (renouvellement suite à de la casse ou au vol), pour éviter que le coût des repas augmente du à une hausse arbitraire du prestataire (pour des raisons qui lui sont propres)

Le coût annuel à investir pour l'achat d'assiettes et de couverts est de 3500 euros ;

S'ajoute à cela des coûts pour l'acquisition de petits matériels électriques .c'est ainsi que l'enveloppe consacrée au fonctionnement s'élève annuellement à 10 000 euros.

L'AREOS s'occupe également de la maintenance des appareils électriques, ce qui implique de prévoir également un budget de maintenance.

### **18. Nettoyage des locaux**

Le nettoyage est réalisé par Ansamble avec le matériel de l'AREOS (tel que l'aspirateur).

Ansamble s'occupe de tout nettoyer, à l'exception de la moquette et des vitres. Ces tâches sont confiées aujourd'hui à un CAT.

Ansamble fournit : les serviettes en papier, les produits lessiviels, le rouleau de la caisse enregistreuse

### **19. Comment sont traités les déchets ?**

Deux grands bacs sont fournis par l'UIOSS :

- Un affecté aux déchets résultant des repas
- L'autre permet de regrouper cartons et petites caisses

La ville nous réclame une taxe pour le traitement des déchets liés à la restauration.

Ainsi l'AREOS paie 700 euros/trimestre pour le traitement des déchets.

Ce montant n'est pas pris en compte dans le prix des repas.

### **20. La livraison des denrées alimentaires**

Ansamble est responsable de toutes les livraisons.

Les ascenseurs mis à disposition à Turgot devront pouvoir faciliter les accès au prestataire

### **21. Prévoir assurance contre intoxication alimentaire**

### **22. Quelles sont les infrastructures nécessaires à la mise en place d'un espace dédié à la restauration ?**

- a. les ascenseurs adéquats aux différentes livraisons
- b. Besoins de 3 chambres froides pour le stockage des aliments :
  - Chambre froide pour les denrées surgelées
  - Chambre de mûrissement (pour les légumes et fruits)
  - Chambre froide pour les autres aliments

**La gestion des contrats est aujourd'hui gérée par l'UIOSS**

- c. Obligation de fournir de l'eau chaude et froide
- d. Obligation de fournir des sanitaires
- e. Installations électriques (triphasée) doit être disponible
- f. Prévoir évacuation des eaux usées
- g. prévoir achat de mobilier
- h. prévoir achat de l'électroménager

## **RECAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES EN SÉANCE**

Action	Responsable de l'action	Echéance
Envoyer de la liste des contacts	Antoine Petit	Fait le 09-1-14
Envoyer du cahier des charges rédigé par l'UIOSS	Sylviane Defresne	Fait le 09-1-14